



Arrêté n°155/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de MONTGENÈVRE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Arrêté relatif à la pratique de la randonnée, du VTT et du VAE sur les sentiers balisés en dehors du Bike Park de Montgenèvre

Le Maire de MONTGENÈVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-4 ;

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au Développement et à la Protection de la Montagne, modifiée le 28 décembre 2016 ;

Vu la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'Organisation de la sécurité civile, à la Protection de la forêt contre les incendies et à la Prévention des risques majeurs ;

Vu la Commission de Sécurité du Bike Park de Montgenèvre du mardi 04 juillet 2023 ;

Connaissance prise des différents itinéraires balisés sur la Commune et les opérations réalisées par la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;

Considérant qu'il incombe au Maire de prendre toutes les mesures de sûreté et de sécurité pour prévenir tout risque d'accident sur les itinéraires de randonnée ou VTT / VAE :

ARRÊTE

Article 1 : Le Bike Park de Montgenèvre (RARM)

En période estivale, un Bike Park est créé sur la Commune de Montgenèvre, dans les secteurs desservis par le Télémix des Chalmettes et le Télésiège Débrayable des Gondrans ([annexe 1](#)). Il est géré et balisé par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques (RARM), qui y assure les secours, et fait l'objet d'un arrêté spécifique chaque année.

Une zone ludique « Durance Park », avec modules, est aménagée entre la gare de départ du Télémix des Chalmettes et le Centre Balnéo & Spa Durancia. Elle est également sous la responsabilité de la RARM.

Article 2 : Déclinaison de responsabilité de la RARM

La Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre n'est pas responsable des itinéraires et parcours situés sur la Commune de Montgenèvre, en dehors de son Bike Park balisé et sécurisé. Elle décline toute responsabilité sur ces sentiers.

Article 3 : Les sentiers et itinéraires de randonnée, VTT, VAE

Plusieurs sentiers et itinéraires balisés existent sur le territoire communal de Montgenèvre, en dehors du Bike Park. Ils ont notamment été identifiés et balisés par :

- La Fédération Française de la Randonnée pédestre ;
- La Fédération Française de Cyclisme ;
- Le Département des Hautes-Alpes ;
- La Communauté de Communes du Briançonnais ;
- L'Association Courir en Briançonnais pour l'Espace Trail Montgenèvre (annexe 2).

Article 4 : La Mission de Réhabilitation des Sentiers

Une Mission de Réhabilitation des Sentiers, présidée par le Conseiller Municipal Vincent VOIRON, a procédé au nettoyage et à la remise en état des itinéraires piétons et VTT / VAE.

Elle a également posé, des panneaux d'information et de présentation des parcours, sur la façade de l'OT et au départ du Télémix des Chalmettes (annexes 3, 4 et 5).

Dans ce contexte, elle informera le Maire ou son Cabinet, sur le champ, de toute difficulté ou danger ayant été porté à sa connaissance sur l'un des sentiers, susceptible de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Article 5 : Préservation de l'environnement

Les itinéraires sont implantés sur un territoire de qualité étant donné la forêt, les sous-bois, les prairies, ou la situation générale de montagne. Cet environnement naturel est une force pour la fréquentation de Montgenèvre, et doit être préservé.

Dans ce contexte, il est interdit d'allumer des feux, de jeter les mégots de cigarette, de sortir des sentiers, ou de porter atteinte à la faune et la flore d'une manière générale.

Article 6 : Secours

La Commune de Montgenèvre ne dispose pas de dispositif de secours en montagne. Sur les sentiers, en dehors du Bike Park, l'utilisateur s'engage sous sa propre responsabilité dans une zone naturelle de montagne.

A ce titre, le plan départemental de secours en montagne s'applique.

Il convient donc de composer le 112 pour une demande de secours, ou le 15 pour une urgence médicale. Il convient de noter que le numéro 112 est indiqué sur les flyers remis par l'Office de Tourisme, sur la charte de bonne conduite, et sur les QR codes des panneaux d'information installés (en lien avec l'application mobile SURICATE).

Article 7 : Application de l'arrêté et porter à connaissance des usagers

Chaque usager des différents sentiers est censé avoir pris connaissance du présent arrêté, d'appliquer les règles de procédure et de bon sens nécessaires à la pratique de la randonnée, du VTT ou du VAE en montagne (annexe 5).

Comme à l'accoutumée, cet arrêté fait l'objet d'un affichage spécifique sur la borne d'affichage légal de la Mairie et sur le site internet de la Commune (montgenèvre.fr).

Article 8

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Mme la Sous-Préfète de Briançon ;
- M. le Commandant du PGHM de Briançon ;
- M. le Commandant des CRS de Briançon ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montgenèvre ;
- M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Briançon / Montgenèvre ;
- Mme Alexandra JANION, 1^{ère} Adjointe chargée du Cadre de Vie ;
- Mme Michèle GLAIVE-MOREAU, 2^{ème} Adjointe ;
- M. le Médecin de Montgenèvre ;
- M. Vincent VOIRON, Conseiller Municipal en charge de la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;
- M. le Chef de Cabinet du Maire ;
- Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Directeur Adjoint des Services de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Chef des Services Techniques de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Chef de Poste de la Police Rurale de Montgenèvre ;
- M. le Président de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Responsable d'Exploitation de la RARM ;
- Mme la Présidente de l'Office de Tourisme de Montgenèvre ;
- M. le Directeur de l'Office de Tourisme de Montgenèvre.

MONTGENÈVRE, le 04 juillet 2023.

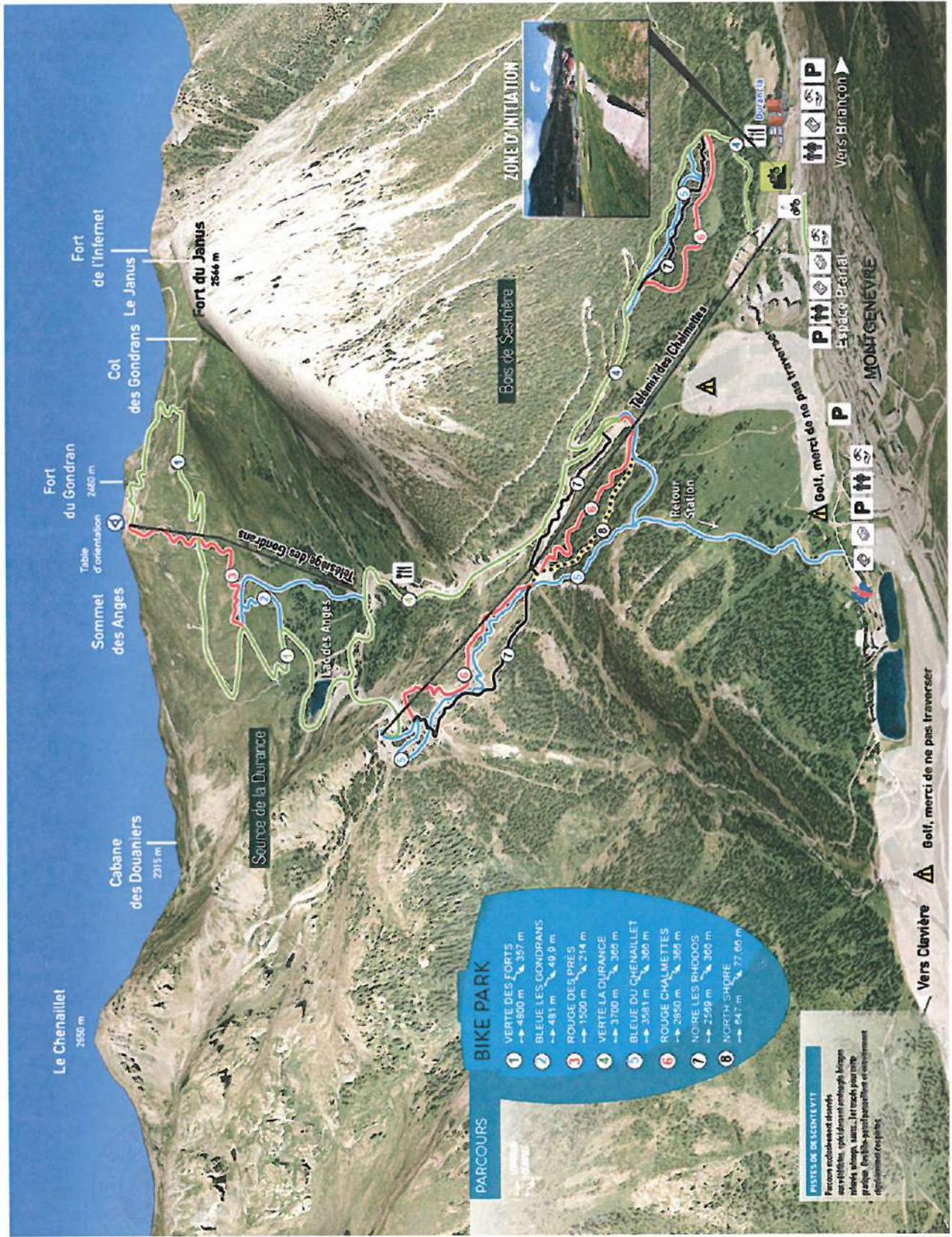
Pour le Maire, par délégation

La 2^{ème} Adjointe,
Michèle GLAIVE MOREAU

M. Gaïe Moreau



Annexe 1 : PLAN DES PISTES DU BIKE PARK – GESTION RARM



BIKE PARK	
1	VERTE DES FORTS → 4800 m / 357 m
2	BLEUE LES GONDTRANS → 481 m / 49,9 m
3	ROUGE DES PRES → 1500 m / 214 m
4	VERTE LA DURANCE → 3700 m / 365 m
5	BLEUE DU CHENAILLET → 3581 m / 306 m
6	ROUGE CHALMETTES → 2850 m / 365 m
7	NOIRE LES RHODOUS → 2509 m / 366 m
8	NORTH SHORE → 647 m / 77,66 m

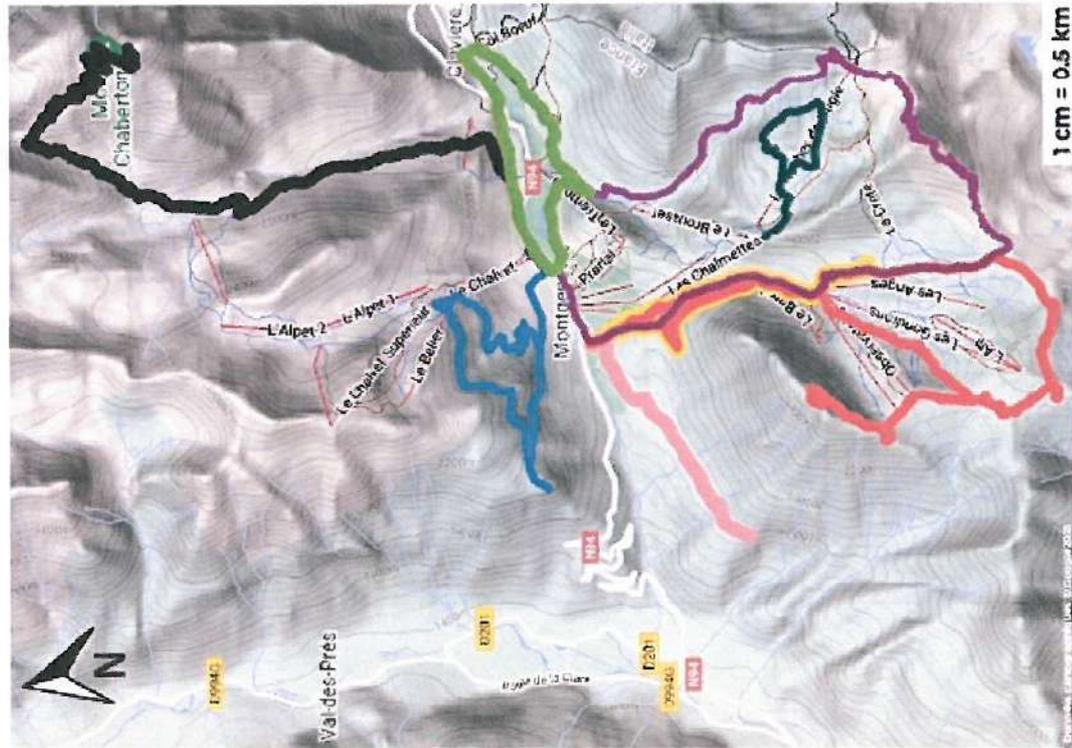
PISTES DE DESCENTE
Parcours exclusivement descendus, sans vitesse, sans saut, et sans pour être pratique. Engagez-vous personnellement et uniquement responsable de votre pratique.

Annexe 2 : PLAN DE L'ETM 3000 – COURIR EN BRIANCONNAIS



Annexe 3 : ITINÉRAIRE DES PARCOURS BALISÉS DE RANDONNÉE

PARCOURS BALISÉS : RANDONNÉE



PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIÈRES

6 km et 135 m+, temps estimé 45min à 1h30

cette jolie petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un territoire boisé et peu peuplé, jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forêts. À midi-janvier, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, bancs, fontaine et barbecue.

PARCOURS 2 : LA TRANSFRONTALIÈRE

6 km et 110 m+, temps estimé 45min à 1h30

cette balade agréable à travers la forêt vous amènera jusqu'au village maison de l'évêque. Cet itinéraire se prête très bien à une balade en famille car il ne présente pas de difficultés particulières et est globalement ombragé. Vous pourrez y admirer de nombreuses fleurs de montagne et profiter de belles vues sur les vallées de France et d'Italie.

PARCOURS 3 : LAC DE CHAUSSE

2,78 km et 350 m+, temps estimé 1h30 à 2h

À l'arrivée du taléris des Chalmettes, empruntez les chemins qui vous emmènent vers le Taléris du Rocher de l'Angie. Cette balade s'adresse aux familles qui souhaitent découvrir la moyenne altitude et profiter de la richesse de la faune et la flore dans un cadre privilégié.

PARCOURS 4 : LAC DES ANGES

6,5 km et 350 m+, temps estimé 2h à 2h30

Départ en autobus, vous rejoignez une piste mixtaire pour gagner les prairies de l'Angie et le lac des Anges. Le retour se fait le long d'un sentier agricole longeant la burlaque. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur les vallées de France et d'Italie.

PARCOURS 5 : LE ROCHER DIESEL

8 km et 380 m+, temps estimé 1h45 à 2h30

Départ en truck, cette randonnée vous amène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clère, puis jusqu'au restaurant éponyme des Termes. Ne manquez pas d'observer la phalange militaire que vous pouvez apercevoir au sommet du rocher Diesel.

PARCOURS 6 : CHENAILLET

14 km et 900 m+, temps estimé 4h30 à 5h30

Voilà une des randonnées incontournables de Montgenève. Découvrez au niveau international, le sentier géologique du Chenaillet, votre itinéraire de voyage à travers le temps à la découverte de roches océaniques âgées de plus de 150 millions d'années.

PARCOURS 7 : LE TOUR DES FORTS, JANUS

17 km et 890 m+, temps estimé 4h à 6h

cette randonnée entre les passerelles d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les forêts de la ligne Maginot ; d'abord les Combiers, puis le Janus dominant Montgenève. Pourquoi ne pas visiter l'église et le manoir ? avant de partir, empruntez-vous à l'Office de Tourisme le fort du Combier pour se visiter.

PARCOURS 8 : MONT CHABERTON

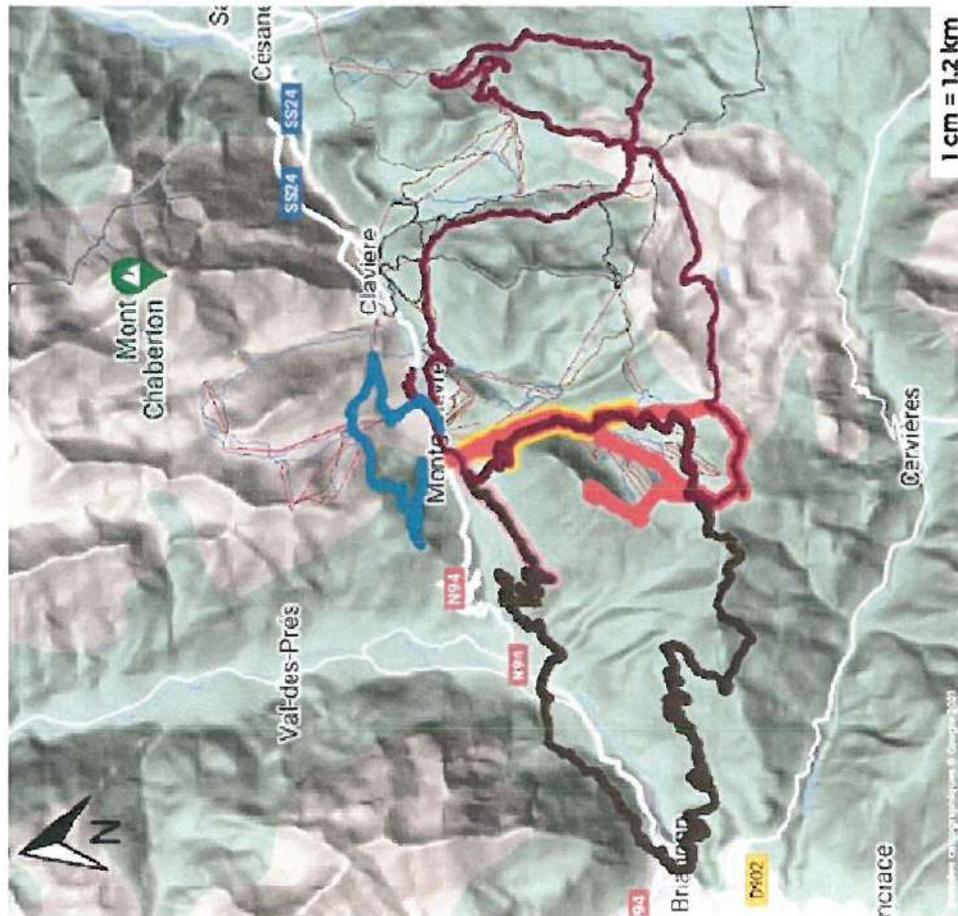
17,5 km et 1280 m+, temps estimé 6h à 8h

Une distance possible pour conquérir le « roi des Alpes » et son mont. Il vous faudra vous y rendre à la seule force de vos jambes mais le bel un vent la Chalmelle, à 300 m d'altitude le vent est imprévisible. Prenez à l'avance des vêtements chauds, votre sac à dos pour l'énergie et votre eau.



Annexe 4 : ITINÉRAIRE DES PARCOURS BALISÉS DE VTT / VAE

PARCOURS BALISÉS : VTT ET VAE



PARCOURS 1 : BOIS DE GESTRIÈRES

6 km et 125 m⁺, temps estimé 45min à 1h

Cette belle petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un magnifique lac et peu après il s'agit d'un point de vue sur Briand et ses forêts. A mi-chemin, vous trouverez une mise de piedmont avec tables, terrasse et barbecue. Si vous voulez profiter au petit matin, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des chamois, cette zone abritant également une réserve.



PARCOURS 2 : LAC DES ANCES

6,5 km et 350 m⁺, temps estimé 1h20 à 2h

Dehors en tous bois, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les prés des Cion dans et à la fois. Le retour se fait le long d'un sentier agréable jusqu'à Briand. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le mont Claberton et apprécier sur les roches vos environnement grâce aux panneaux géologiques présents à l'entrée du lac.



PARCOURS 3 : LE ROCHER DISEUR

8 km et 360 m⁺, temps estimé 1h30 à 2h

Dehors en mer, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clave, puis jusqu'au restaurant d'altitude des terrasses. Ne manquez pas d'observer la pile militaire que vous trouverez au sommet du rocher Diseur.



PARCOURS 4 : LE TOUR DES FORTS, JANUS

17 km et 890 m⁺, temps estimé 3h à 4h

Cette randonnée suit les passerelles d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous emmène à travers les forêts de la ligne Maginot. Pour voir les constructions pour la défense, notamment l'ouvrage n°4001 au pas-mont Clavier et n°4002 à Briand, renseignez-vous à l'Office de Tourisme. Le fait du Clavier peut le visiter.



PARCOURS 5 : CLAVIERSIMA

38 km et 1200 m⁺, temps estimé 4h à 5h

Itinéraire en haut de France à l'italien, avec des vues impressionnantes sur les montagnes environnantes et sur les forêts de la ligne Maginot. Cet itinéraire peut se faire dans les deux sens. Une bonne forme physique est demandée avant de s'adonner sur cet itinéraire qui vous permettra de découvrir les beautés de la haute montagne.



PARCOURS 6 : INFERNET

32 km et 1060 m⁺, temps estimé 4h à 5h

Cette jolie balade est réservée pour les personnes expérimentées. Au départ de l'itinéraire, vous virez vers le nord, ainsi que son magnifique panorama sur le lac Clavier. Ce parcours est conseillé pour les amateurs de VTT. Néanmoins, l'histoire, l'histoire, l'histoire, ce parcours serait la, adaptée de VTT.



Annexe 5 : CHARTE DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE



CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE

L'ÉCOSYSTÈME DE MONTAGNE EST UN TERRITOIRE FRAGILE AVEC UNE FAUNE ET UNE FLORE COMPLEXE QU'IL FAUT RESPECTER. NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS : RANDONNEUR, TRAILEUR, CYCLISTE, CAVALIER... PRENDRE LE TEMPS DE LIRE CETTE CHARTE AVANT DE PARTIR !

LE BON COMPORTEMENT À ADOPTER

- 1 Je reste sur le sentier balisé et je le partage avec les autres usagers : les vélos facilitent le croisement en se mettant sur le côté et la priorité est aux randonneurs !
- 2 Je suis responsable de mes déchets et je ne jette rien par terre
- 3 Je suis silencieux pour ne pas déranger et effrayer la faune
- 4 Je garde mon chien tenu en laisse sur les sentiers très fréquentés

L'ÉQUIPEMENT AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE

- 1 En montagne le temps peut changer très vite : prendre un pull, k-way et de la crème solaire
- 2 J'ai des chaussures fermées et adaptées pour crapahuter
- 3 Je prends suffisamment d'eau (l'altitude déshydrate) et une collation (barre de céréales, barre de fruits...)
- 4 Mon portable est complètement chargé avant de partir

Numéro d'urgence à contacter : 112

En cas de problème léger sur les sentiers : signalez-le sur l'application mobile SURICATE et devenez acteur de la qualité de vos sites de pratiques. En cas de réel danger : contactez le 112 !

